

RAP

MAGAZINE
LE SUPPLÉMENT

snetaa
FO

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

LE SNETAA RENFORCÉ ET COMBATIF !

SOMMAIRE



AP MAGAZINE
N°594 - DÉCEMBRE

**PFMP, EREA,
CONCOURS 2022,
LAICITÉ, OUTRE-MER,
PERSONNELS,
RÉMUNÉRATION**

ET + ENCORE



PARTIE I **03**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL :
LE SNETAA RENFORCÉ ET COMBATIF !**

PARTIE II **19**

**RAPPORT FINANCIER NATIONAL :
DES COMPTES RÉTABLIS !**

IAP
MAGAZINE

CE SUPPLÉMENT DE L'AP N° 594
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture : Tony GIRARDIN

Images : 123rf.com | Imprimé en France

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL : LE SNETAA RENFORCÉ ET COMBATIF !

ENTRETIEN AVEC PASCAL VIVIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNETAA-FO (2^E PARTIE)

« TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR RESTAURER LE BONHEUR D'ÊTRE PLP » !

« FIER D'ÊTRE PLP ! FIER D'ÊTRE SNETAA-FO ! »

Lors d'un premier entretien (rappelé dans cet AP), nous avons abordé un certain nombre de sujets retraçant l'actualité de ces trois dernières années. Cette période s'est révélée particulièrement dense avec son lot de réformes dont celle de la voie professionnelle rattrapée, dès sa première année de mise en œuvre dans nos établissements, par la crise sanitaire.

Pour cette deuxième rencontre, je te propose de poursuivre notre rétrospective sur d'autres thématiques au plus proche de l'actualité et des préoccupations des PLP.

Si la crise sanitaire a ralenti certains dossiers, des menaces pèsent toujours sur notre avenir comme le projet de réforme du système de retraite à points. Ce projet a soulevé la mobilisation des personnels de l'Éducation nationale et alerté sur le niveau des salaires et leur évolution, très inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE et du secteur privé à niveau d'études égal. La question des salaires a toujours été un mandat fort du SNETAA-FO. Une « réévaluation » du début de carrière a été engagée en début d'année mais semble encore loin des attentes générales. Comment cet ersatz de « revalorisation » a été accueilli par les collègues ? Quel est leur ressenti ?

Ta question en dit « beaucoup ». Tu parles d'ersatz et, en germanique que je suis, le mot est très adapté car c'est le ressenti des collègues. Ils savent bien eux, ce qu'ils touchent, ce qu'ils gagnent, leur pouvoir d'achat et le déclassement qu'ils subissent.

D'abord quelques vérités : c'est à partir de

1995 qu'une certaine idéologie a pensé deux points : la réduction du déficit de l'État et le fait que ce déficit n'était pas dû aux choix politiques globaux mais au nombre de fonctionnaires et au total de la masse salariale, d'où le gel du point d'indice des fonctionnaires pendant 11 ans. Sur 5,5 millions de fonctionnaires, plus de 1,1 million sont dans l'Éducation nationale dont plus de 850 000 enseignants. On estime à plus de 25 % la perte de pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires, plus encore pour les enseignants, fonctionnaires d'État de catégorie A, car ils ne bénéficient que de très peu de primes et indemnités au regard d'autres corps de la fonction publique (agents des Impôts, Trésor, Douanes, Police, etc...).

Cette perte de pouvoir d'achat est considérable et il en va aussi de la place et du rayonnement des professeurs dans toute la société. Pas besoin de remonter si loin pour voir qu'ils accèdent de moins en moins aux départs en vacances, à la culture, qu'ils réduisent chaque jour leur consommation... Dans une société libérale mondialisée (ou « capitaliste », les batailles de vocabules sont, pour moi, aussi un élément de la déconnexion par rapport aux « braves gens », je n'en fais pas un débat conceptuel, d'universitaires), la place d'un individu s'évalue aussi à son pouvoir d'achat. Parler du déclassement des enseignants par rapport aux pays de l'OCDE est maintenant dépassé. Notre syndicat le disait et portait des revendications qui semblaient ne pas être entendues. Les fonctionnaires, les profs, les PLP, les CPE se sentent déclassés. C'est une réalité et les répercussions sont indiscutables : moins d'envie, moins

d'implication, des gens malheureux qui pourtant devraient être les vecteurs de tout un pays, difficulté de recrutement, baisse du niveau de recrutement, baisse de la qualité d'enseignement, etc. Cette situation est infernale. Les coupables sont nombreux et de tous horizons. Y compris syndicaux, oui !

Revenons à l'ersatz dont tu parlais, c'est-à-dire des décisions gouvernementales à la suite du Grenelle de l'Éducation. En toute franchise, à la différence d'autres, je ne prends les collègues ni pour des abrutis ni pour « des unités d'une masse qui finiront par se lever pour un projet politique et économique » éloignés de leur métier et de leurs intérêts. Ce gouvernement a mis sur la table des millions qu'aucun autre gouvernement n'avait avancés pour les personnels depuis 20 ans. Quatre cents millions en 2020, 700 millions en 2021. Est-ce que j'applaudis ? NON ! Ce qu'il y a à faire pour uniquement retrouver le pouvoir d'achat d'un prof de 1990 est CO-LOS-SAL. Ce sont à minima plusieurs milliards d'euros. Ce qui signifie que les dirigeants doivent inscrire cette priorité dans un projet global de société pour remettre au centre des intérêts du pays la place des enseignants.

Le choix du gouvernement – et pas seulement du ministre Blanquer qui dépend des attentes, en termes de budget, à la fois de la fonction publique, de Bercy, et des arbitrages de Matignon dans une palette de priorités du Président de la République – a été de regonfler tous les salaires de tous les personnels de l'Éducation nationale. Ce choix politique révèle clairement que le point d'indice n'est

plus la bonne base pour la revalorisation des salaires des fonctionnaires d'un côté et, que de l'autre, aucune priorité n'est donnée pour un corps particulier. Il a fait le choix de faire « bénéficiaire » ses efforts – si je peux dire – à tous. D'un budget certes considérable depuis 2000, on finit, sur le terrain du bas de la fiche de paie des enseignants, des PLP, des CPE, des contractuels, des AESH, par un saupoudrage qui ne contente personne. Sur le bas de notre fiche de paie, ça ne change rien à rien à notre situation de déclin économique, l'impression donnée est d'être pris pour des pigeons et, oui, ça accentue la colère.

Alors y-a-t-il eu un plus ? Oui ! À quelle hauteur ? Peanuts !

Nous voilà face à un ministre qui dit : « Est-ce que vous vous rendez compte de la bataille que j'ai menée pour obtenir ce budget inégalé depuis 20 ans et vous n'êtes pas contents ? » Avec nos collègues, je réponds que ce saupoudrage ne couvre pas l'urgence de la situation, l'urgence de l'attente des collègues, l'urgence d'avoir des enseignants reconnus dans notre société qui elle – sans vouloir être grossier – mesure chacun non pas à qui on est vraiment mais à « combien on pèse ».

Pour tout dire, je crains que cette situation n'amène à moyen terme une colère et un désœuvrement général du service public de l'Éducation nationale.

Des débats politiques courageux doivent être mis sur la table : quelle place les enseignants doivent-ils avoir dans notre pays, pour quelle mission, à quel prix, pour quels objectifs à atteindre à 5, 10 et même 20 ans ? Ce débat, pour l'heure, je ne le vois pas venir. Ici ou là, par petites touches et chacun – politiques, chercheurs, syndicalistes – y va de sa figure-imposée, chacun prenant l'autre pour un ennemi, ne s'écoutant pas. Au final, les « braves gens », ayant toujours besoin d'être représentés, se lancent dans des collectifs. Avec la même efficacité. J'avoue que ça me fait peur de voir à quel point leur vie est devenue « inconnue », minorée ou quantité négligeable.... mais c'est une autre question !

Depuis 5 ans, le PPCR a remplacé l'ancien mode de notation annuelle pour répondre à un souci d'évolution de carrière et de progression salariale « équitables »

entre les collègues. Le SNETAA-FO avait prévenu : sur le fond comme sur la forme, cette « simplification » est loin d'apporter la motivation et les réponses aux attentes des collègues. L'attention portée par le ministère à nos déroulés de carrière se fait à dose homéopathique alors que l'enveloppe budgétaire de l'Éducation, comme tu l'as rappelé, est en constante augmentation. En effet, comment ne pas être inquiet pour nos retraites à la fin de ce « parcours de carrière » ?

Qui a mis en place le PPCR ? Vincent Peillon, et ses successeurs ont enchaîné. C'est une nébuleuse fumeuse qui ne répond à aucun objectif pour une École au cœur de la société, pour des profs mieux formés, boostés, engagés, impliqués. C'est un gloubi-boulga qui se termine en gueule de bois. C'est à la limite de l'escroquerie. Et là encore, qui sont les coupables ? Souvent les mêmes qui appellent à la mobilisation... « pompiers -pyromanes ».

À propos des retraites, d'abord – sans être un fétichiste des mots, je n'en mesure pas moins qu'ils portent du sens – les fonctionnaires touchent une pension. Il n'y a pas de caisse de retraite pour les fonctionnaires comme il en existe pour les salariés du privé ; nos pensions font partie intégrante du budget de l'État, revu, discuté et voté tous les ans au parlement par les députés et les sénateurs. Il n'y a donc pas de caisse de retraite déficitaire pour les fonctionnaires. Qu'on cesse les amalgames de ceux qui veulent faire passer les fonctionnaires pour des nantis ! Qu'on explique aux PLP que ce sont des privilégiés, fainéants, improductifs, toujours en grève et mécontents ! Qu'on prétende que ce qu'ils touchent au moment du départ à la retraite est... « beaucoup trop important, c'est injuste par rapport aux autres salariés du privé », que le calcul de leur pension sur les 6 derniers mois est « très avantageux... ». On connaît la chanson...

La vérité ? Les pensions des fonctionnaires font partie intégrante de leur salaire. C'est du salaire différé. En caricaturant un peu, les fonctionnaires acceptent de plus petits salaires en début de carrière contre la promesse de leur employeur – pour nous l'État – d'une évolution de salaire (évolution de carrière par l'ancienneté et d'autres critères en fonction du corps d'appartenance : c'est ce qu'on appelle la logique de carrière) et une pension

digne. La pension fait partie du contrat initial d'engagement du fonctionnaire. Le montant de la pension s'amenuise avec la difficulté de réaliser une « carrière complète » (nombre de trimestres), pour atteindre 42 ans d'activité pleine. Ça devient une gageure. Et le système de décote est un scandale absolu : quand les collègues arrivent à un âge où ils s'intéressent de plus près à leur retraite, le calcul les fait tomber de leur chaise. Prenons mon exemple : J'ai commencé à travailler à 19 ans et cumulé des petits boulots pour payer mes études, comme nombre d'entre nous. Eh bien si je pars à 62 ans, la décote me coûte 600 euros par mois. Est-ce qu'on se rend compte ? Six cents euros par mois de moins pour un salaire de PLP ! Pour ne pas subir la décote, je dois travailler jusqu'à 65 ans, avec le système actuel. Alors les débats sur les retraites, avec des réformes qui sont des contre-réformes, franchement, là encore c'est prendre les fonctionnaires, les enseignants, les PLP pour des benêts ! On peut trouver des échappatoires illusives (course aux heures sup, aux IMP ou que sais-je encore...) ou mener le combat. Avec mon syndicat, je mène la bataille sans sourciller avec une connaissance technique du dossier. Ce n'est pas un combat idéologique, c'est un combat pour assurer notre salaire, notre carrière, notre pension ! C'est très concret. Et qu'on aille dire aux PLP qu'ils devraient bosser jusqu'à 67-68 ans ! Quelle folie quand l'espérance de vie en bonne santé est de... 62 ans au mieux !

La « sanctuarisation du nombre d'emplois » serait le seul objectif envisageable par le ministère pour ses personnels ?

Je suis tenté de répondre immédiatement par un clin d'œil : mes « sanctuarisations », « mes croyances » appartiennent à ma sphère privée ! Plus à propos, c'est une bataille où chacun parle d'autres choses que de la réalité du travail du PLP ou du CPE. La pandémie a aussi eu ses aspects révélateurs : en travaillant en demi-jauge, on travaille mieux, on transmet mieux savoirs et savoir-être. Les conditions de travail ont pu – en ne prenant que cet aspect – devenir meilleures. La question des postes se pose pour en finir avec des classes à 38 élèves en LP, qu'on revienne à des jauges qui permettent un travail de qualité. Je pense en premier lieu aux enseignements généraux et à leurs PLP, aux heures « techniques théoriques »,

aux lycées tertiaires... L'insupportable ne peut plus être supporté ! Donc la question des postes est une question ! Mais pas une question hors-sol, en soi, unique, déconnectée des autres réalités. Il n'y a pas de question taboue, si les objectifs clairement énoncés sont affichés et que tous les acteurs sont autour de la table. Je serais à côté de la plaque si je ne voyais pas non plus, dans le classement des salaires des enseignants de l'OCDE, la différence entre les pays sur le temps de travail. Comme je pourrais parler des conditions de travail au quotidien des professeurs d'Allemagne, des Pays Bas, du Luxembourg, des pays nordiques (bureaux personnels, heures réellement de suivi individualisé, matériels informatiques mis à leur disposition, formation continue de qualité, etc.). Ayons l'audace d'avoir un débat sur toutes ces questions plutôt que d'avoir des œillères ; je n'ai pas l'ambition d'un cheval !

Sur les perspectives de carrière, la « RH de proximité » est un nouveau rouage expérimental qui tend à se développer dans les académies. Doit-on le considérer comme un support, un outil ou bien un énième gadget ?

Sur le papier, tout semble rose : des gens qui n'ont pas de liens hiérarchiques avec l'enseignant (ou tout personnel de l'EN) à leur service, pour les aider dans leur carrière et leur quotidien ! Ça, c'est sur le papier.

Aucune action politique - comme aucune idée philosophique d'ailleurs - n'a d'intérêt si elle n'est pas ancrée dans le réel, je m'intéresse à la réalité. Que constate-t-on ? Ici ou là, oui, ça fonctionne et c'est une aide ! Mais dans son ensemble ? Franchement : je crois que la déconcentration/décentralisation a démultiplié les pouvoirs sans cohérence de ligne directrice... Où je veux en venir ? Entre l'intention du ministre et de ses services sur des objectifs annoncés et la mise en œuvre dans les académies, les recteurs s'en saisissent comme ils le peuvent ou comme ils le veulent. Quand c'est arrivé dans les rectorats, en tant qu'observateur - je m'extraie aussi de ma fonction de syndicaliste pour observer, ma formation initiale oblige - j'ai vu un premier frein : les secrétaires généraux adjoints, par un effet de corps... ils ont compris qu'ils étaient dépossédés d'une question - la RH - dont ils avaient la

gestion et, en même temps, il fallait trouver immédiatement des fonctionnaires pour faire ce job sans se soucier de près aux qualités humaines, aux formations des intéressés... avec des prérogatives floues - mais toujours fumeuses sur le papier. Au final, à chaque département, chaque académie, sa réalité. Globalement, ça ne marche pas ! Et ce qui ne marche pas dans les deux ans a vocation à mourir de sa propre mort. J'ose le dire : dommage ! Car il y a une vraie attente d'accompagnement RH pour les collègues qui ne soient ni des inspections ni des temps d'évaluation-sanction mais des temps d'écoutes, d'expertise, d'accompagnement, de bilan de compétences au service du collègue et comment mettre au mieux chaque collègue dans son métier, dans sa perspective d'évolution et cela, en respectant le statut particulier de chaque fonctionnaire. Comme prof, je dirais : « De bonnes intentions, il y a eu du travail mais pas à la hauteur du sujet. Je vous encourage à en faire le bilan pour mieux comprendre les sujets : 05/20 ! ». La question de la gouvernance est devenue centrale pour moi : on a multiplié les potentats locaux avec des compétences alors qu'on n'a pas des princes à la hauteur ! Adeptes des nuances, j'ai vu d'excellentes pratiques avec des personnels impliqués comme des recteurs qui, avec autorité et assurance, ont donné de bons exemples. Mais l'exception ne fait pas la règle, on le sait bien.

La fonction publique est aussi concernée par une loi de « Transformation » gouvernementale dont l'impact est souvent flou pour les personnels enseignants. Les changements se font surtout ressentir de façon ponctuelle comme à la suite des suppressions des CAP. Les collègues n'en ont pris la pleine mesure que lorsqu'ils ont été confrontés à une demande de mutation ou un rendez-vous de carrière par exemple. Comment l'action du syndicat peut encore être portée auprès des instances pour défendre au mieux les collègues qui en ont besoin ?

On a affaire là encore à une idéologie politique assez bien partagée par les politiques et gouvernements successifs. Autorise-moi un court détour. Le Président Sarkozy s'était donné une mission : revoir la représentativité des organisations syndicales. Son objectif était de réduire le nombre de syndicats

pour avoir des syndicats plus forts, plus crédibles dans les discussions. Bonne intention mais une méconnaissance de la réalité historique dans notre pays de la place de la négociation, de la discussion, des confrontations. L'État n'a jamais réussi à organiser la représentativité des « braves gens » à leur place ! C'était anachronique, idéologique, théorique et même stupide. Sauf que personne n'a remis cela en cause. Et avec l'aide de qui ? Qui a signé les accords de Bercy ? La réalité aujourd'hui :

- ① les syndicats, les confédérations baissent en termes d'adhérents, de sympathisants et de votants ;
- ② les « braves gens » se tournent vers des collectifs plus ou moins éphémères ;
- ③ l'employeur ne sait plus à quel saint se vouer, qui entendre, qui croire, qui pèse. Voilà l'état du paysage des interlocuteurs sociaux.

Et ça continue... ! Pour moi, c'est comme si un cycliste fonçait droit dans le mur sans tenir compte de vos cris d'alerte, vous n'avez plus qu'à le regarder et lui faire « coucou ». Cette politique de « partenaires sociaux » va droit dans le mur. La fonction publique en fait de même : à fond, elle a pris un vélo électrique non bridé ! Elle transforme, contraint, change les règles de la représentation, regroupe, astreint et, au final, elle produit des colères et des interlocuteurs multiples dont on ne sait souvent pas au nom de qui ils parlent. C'est souvent « j'en sais rien mais j'ai un avis, moi car je sais grâce à mon doigt mouillé » qui parle à « j'en-sais-pas-plus ». Un délitement de tout et surtout de ce qui marche. On vit un drôle de monde tout de même : on s'attaque à ce qui marche plutôt que de s'atteler à ce qui ne fonctionne pas. Donc oui, CAPA, CAPN et toutes les instances sont remises à plat, dénaturées, au service de qui ? Avec l'aide de qui ? Ce n'est même pas de l'intérêt de l'État-employeur. Ce n'est pas le SNETAA, « petit » syndicat sur un « petit corps », les PLP (dirait-on cela d'une entreprise qui a plus de 75 000 salariés et qui s'occupent de 700 000 élèves tous les ans ???) qui fera changer la donne. Notre confédération FO a toujours été claire sur ce sujet et n'a jamais donné acte, signé de tels accords.

Alors le SNETAA continue à faire ce qu'il sait bien faire depuis 1948. Il porte les dossiers individuels des collègues qui les sollicitent. On a donc plus de temps pour aider, conseiller les collègues, pour porter leurs dossiers dans les rectorats et aller défendre leurs droits, leurs causes. C'est un paradoxe et pourtant c'est vrai : nous n'avons jamais réussi autant à améliorer la situation des collègues. Avant, on le faisait pour tous, à l'aveugle. Maintenant, on ne peut le faire que pour les collègues qui nous mandatent. C'est maintenant qu'ils ont encore plus besoin d'être conseillés, aidés, représentés bec et ongles. On y arrive ! Même quand l'idéologie de la pensée unique traverse tous les courants pour nous empêcher de représenter nos adhérents. Bien sûr, nos pratiques changent mais je dirais que nous sommes encore plus tenus d'être bons, crédibles, forts, nombreux. C'est un vrai message d'espoir que je lance à nos adhérents et plus largement à tous les collègues qui sont en attente de vrais représentants : nous sommes de plus en plus efficaces ! Qu'ils nous rejoignent, qu'ils s'engagent, qu'ils nous sollicitent et qu'ils soient fiers du premier syndicat de l'enseignement pro, leur SNETAA - FO !

Cette loi prévoit également une prise en charge d'une partie des cotisations mutuelles des fonctionnaires dès le 1^{er} janvier 2022. De façon générale, le suivi santé des personnels enseignants a toujours été un peu l'oublié du système. Une meilleure prise en charge est-elle envisageable par l'institution, notamment dans les cas de souffrance au travail (harcèlement) ? Manque-t-il des structures pour répondre à des besoins spécifiques ou bien sont-elles simplement méconnues des enseignants ?

Elles manquent énormément ! Partout ! Les souffrances se démultiplient et les personnels manquent, les structures d'accueil manquent. Et quand elles existent, on les saigne. Est-ce qu'on se contente de dénoncer ? C'est une question, un sujet !

J'ai été bousculé en interne quand j'ai dit que je ne supportais plus la souffrance des collègues, que nous devons être présents, aider, mettre notre valeur de fraternité en adéquation avec nos pratiques. Voici ce que notre syndicat a mis en place. Des moments d'écoute téléphonique d'abord : chaque adhérent peut directement appeler le SNETAA au

01 53 58 00 30, avoir un interlocuteur – un collègue comme elle ou lui – à l'écoute, portant conseils concrets, aides, relais pour activer si besoin les interventions nécessaires de militants en académies ou auprès de services ministériels. Ce sont aussi des moments d'écoute psychologique de qualité. Nous avons une collègue PLP, psychologue clinicienne, qui assure ce service, un service militant, fidèle à nos valeurs d'accompagnement. Sollicitée par les secrétaires académiques du SNETAA, elle assure aussi, sur le terrain des établissements, des groupes de paroles. Ce n'est pas une prise en charge psychologique (ou une thérapie) mais une main tendue professionnelle – j'y tiens ! On ne fait pas de psychologie de comptoir - un relais, une première écoute, des conseils, de l'aide.

Nous avons une collègue PLP, diplômée d'économie sociale et familiale, pour aider nos adhérents en situation de difficultés qui impliquent aussi des difficultés dans le métier.

J'espère encore développer ses outils avec la recherche d'un.e militant.e, médecin, AS, juriste. Des PLP - diplômés au titre des professions réglementées - professionnels reconnus et PLP ou CPE comme nous tous et toutes. On m'a reproché de faire de l'accompagnement, que ce n'était pas du syndicalisme. C'est un outil supplémentaire à ce qu'est le syndicat : un véritable outil au service des intérêts individuels et collectifs des travailleurs, PLP et CPE.

Et à côté, on se bat de toutes nos forces pour que partout, on ouvre des postes de professionnels au service des collègues comme on se bat pour renforcer le service social dû aux fonctionnaires, y compris les enseignants souvent mis à l'écart. Encore faut-il que les ministres préservent ces structures, quand elles existent, et n'étranglent pas leur budget.

Un système d'auto-évaluation des établissements, instauré lors de la création du Conseil d'évaluation de l'École par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, a été relancé en cette rentrée 2021. Sollicités à participer à une série de réunions, les personnels le perçoivent surtout comme une charge de travail supplémentaire dont la vocation est un peu confuse. « Évaluation » ? « Projets » ? « Contrat d'objectifs ? Quel est l'enjeu véritable de

ce mode « d'auto-évaluation » ?

Les mandats du SNETAA sont clairs : nous sommes « POUR » les projets d'établissements quand ce sont de véritables projets d'établissements et pas le projet du chef d'établissement seul à décider, ni un machin fait souvent sur le coin de la table à la va-vite qu'on envoie au rectorat sans trop savoir qui le lit et s'il est lu... Ça aussi, c'est à retravailler, en équipe, tous les personnels, avec du temps, des débats, des objectifs énoncés et des moyens alloués pour une planification d'actions. Un projet d'établissement ne se décrète pas. Il se débat, il fédère, il rassemble, il mobilise, il annonce les objectifs et les actions. Ça, c'est l'attente. Concrètement, cela a tellement été dénaturé qu'il va falloir du temps pour rebâtir des projets qui mobilisent tout le monde. Si c'est noté dans les circulaires de rentrée du Dgesco, les chefs d'établissement ont tellement de priorités que c'est malheureusement fait au petit bonheur la chance quand j'en connais, sérieux, documentés, mobilisateurs et rassembleurs.

Au final, toutes les réunions multiples que subissent les collègues sans objectifs concrets ni moyens pour y aboutir, sont devenues chronophages, épuisantes et parfois débilantes. Là aussi, les réunions prévues pour les profs sont normalement encadrées : ce sont les réunions de pré-rentrée, les conseils d'enseignement, les conseils des classe, les réunions des profs principaux, les réunions parents-profs, etc. Le métier de PLP, c'est d'abord d'enseigner ! Que chacun soit à sa place ! On transmet des savoirs et des savoirs-être par nos disciplines et notre temps de travail est prévu. On veut qu'ils s'impliquent plus ? Mieux ? D'abord, qu'on les paie ! Ils ne sont ni chefs d'établissement ni autres : ce sont des professeurs ! J'ai comme l'impression qu'un grand nombre de chefs d'établissement ont oublié que nous étions des professeurs et qu'à ce titre, on avait déjà beaucoup à faire. Imagine-t-on en entreprise des réunions sans fin, quotidiennes en dehors du temps de travail et non rémunérées ? Ça n'existe pas ! Qu'on commence par cela : respecter la mission des professeurs prévus dans leur statut, qu'on leur donne les moyens matériels pour bien faire leur travail, qu'on réduise leur nombre d'élèves, et qu'on les paie ! C'est le B-A BA. Le syndicat combat toutes

les dérives, les dénonce et fait reculer toutes celles et ceux qui mélangent à l'envi les missions de chacun.

Peut-on y voir un glissement vers une autonomisation des établissements ?

Les choses ne sont pas dites franchement. Est-ce qu'il s'agit de l'autonomie du chef d'établissement ou de l'autonomie de l'établissement ? Cela fait une sacrée différence d'abord tant dans l'esprit que dans la pratique de rassembler et mobiliser autour d'un projet. Le SNETAA s'engage contre ces formes d'autonomie qui finirait par rendre chacune et chacun corvéables en dehors de toutes règles, statuts, lois nationaux. Je ne peux pas me plaindre de la multiplication des potentats, nommés mais qui (de quel droit et légitimité) font et défont les normes qui doivent garantir une éducation nationale, et voir, là aussi une idée trans-partisane – de développer l'autonomie d'un homme ou d'une femme sans avoir posé clairement les objectifs, sans en débattre, sans garantie. Et pourquoi ? Parce que, ainsi, ça ne marche pas ! C'est tout simple : quand ça ne va pas dans l'intérêt des enfants, des jeunes, de la formation, des collègues, du pays, eh bien ça ne marche pas !

Je n'y ai pas vu l'intérêt des collègues, bien au contraire. Quand ils y auront intérêt – individuellement ET collectivement – eh bien on en reparlera. Pour l'heure, les mandats du SNETAA sont sans ambiguïté !

Dans un entretien que tu as accordé à Marianne, à la rentrée, tu as réaffirmé la mission du SNETAA-FO de placer les LP parmi les priorités du MEN, au sein duquel nous faisons souvent figure de Petit Poucet. Le SNETAA-FO a d'ailleurs mené une campagne de promotion de la voie professionnelle dans des médias nationaux. Tu évoquais la nécessité d'une approche de l'enseignement professionnel en collège pour tous les jeunes. Le recteur Daniel Bloch, le « père des bacs pro », te rejoint sur cette aspiration. Comment valoriser la formation professionnelle comme orientation de choix et d'avenir pour nos jeunes ? Peut-on changer le regard de la société et cette « culture commune » qui associent encore trop souvent réussite et voie générale ?

Le SNETAA-FO est un syndicat bien particulier... il faut saluer ses réussites

depuis 1948. Il a deux jambes, c'est inscrit dans ses statuts :

- ① d'abord un syndicat pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents ;
- ② promouvoir et développer l'enseignement professionnel initial public et laïque. Deux objectifs portés par les valeurs de laïcité, de totale indépendance, d'efficacité conformément à la charte d'Amiens.

Dans ce cadre, partout où il le peut, le SNETAA doit porter la voix de ses mandats, leurs attentes tant dans la mission que la nation leur confie que dans les moyens qu'on leur alloue (l'objectif est précis : améliorer leurs conditions de travail) mais aussi celui des métiers, des diplômés nationaux, de la formation du travailleur ET du citoyen, de l'insertion professionnelle ou dans l'enseignement supérieur. L'action du syndicat est large mais ne se perd pas dans ses objectifs ! Nous avons un projet, oui ! Les mandats du SNETAA ont toujours abordé la question de l'orientation et du collègue. D'abord parce que les PLP ont toute leur place dans les Segpa et Erea mais aussi dans les cycles des 3e prépa pro. Nous allons débattre pour enrichir nos mandats sur la question du collègue, de l'orientation, de la découverte des métiers.

J'ai des convictions : il faut passer du collège unique au collège pour tous ! Sans palier d'orientation pour des enfants jeunes quand on veut que chaque citoyen ait des connaissances et des valeurs communes pour faire « peuple » ou « nation ». L'enseignement professionnel ne peut pas être une voie de relégation quand son image l'y maintient encore. Tous les jeunes doivent pouvoir connaître les métiers, découvrir l'économie des très petites entreprises par ce qui se fait autour de soi. Il faut que les jeunes en difficulté puissent se saisir de l'enseignement professionnel pour développer leurs talents comme les jeunes passionnés doivent pouvoir s'en saisir tout autant. Si on ne veut pas se contenter d'incantations pour la revalorisation de notre enseignement, de cette voie, alors il faut que tous en aient d'abord une approche. La culture professionnelle doit être un élément de la culture commune. Nous pouvons nous inspirer des modèles scandinaves pour réussir à bâtir un socle de culture

commune. On ne peut pas seulement valoriser les enseignements du type recherches universitaires et délaisser ce qui fait le quotidien des gens, l'économie réelle, les métiers. C'est aussi reléguer au final, des métiers, des travailleurs, à être souvent méprisés, sous-payés, maintenus dans une caste sans pouvoir s'émanciper. L'émancipation du citoyen et du travailleur, voilà là encore une valeur forte du SNETAA ! Je t'assure que ce n'est pas rien, ni de vains mots ni des poncifs. C'est en ceci – tout naturellement – que le SNETAA qui se reconnaît dans la charte d'Amiens a un projet politique. Être totalement indépendant des partis politiques, reconnaître ses adhérents libres de voter pour qui leur semble « la meilleure ou le meilleur » pour porter leurs convictions, ce n'est pas être apolitique !

L'émergence de mouvements de contestations de type « Gilets jaunes » en 2018 a bouleversé les modes de mobilisation traditionnels. Il a attiré des personnes qui n'avaient parfois jamais participé à une manifestation de leur vie. En ce début d'année, les organisations syndicales ont relancé des appels à la mobilisation. Le résultat de ces journées est pour le moins mitigé... Sans entrer dans la dérive polémique d'une terminologie anglo-saxonne, penses-tu qu'il est encore possible de « réveiller » les consciences sur l'urgence à défendre un service public performant dans tous ses secteurs d'intervention et particulièrement dans sa branche de formation des jeunes afin d'assurer le principe de justice sociale si cher aux citoyens français ?

« Réveiller », cela voudrait dire que les gens, les travailleurs, les PLP, les CPE, titulaires ou contractuels seraient endormis ? Ils ne le sont pas !

Tu le sais – mais l'exercice ici me permet de me préciser – je ne prends pas les braves gens pour des abrutis, bien au contraire ! Je ne les culpabilise pas de ce dont ils ne sont pas responsables et je leur parle, je les considère d'égal à égal sachant que souvent, ils m'épatent chaque jour. C'est vrai que les choses, les lois, les textes, les discussions sont très compliqués et qu'il est difficile de mettre les enjeux en perspective quand le monde a changé ; il est bouleversé. À l'heure des tweets, des réseaux sociaux, de la globalisation de l'information, tout va vite, il faut tout résumer en un slogan,

en quelques mots. Il y a peu, on m'a fait le reproche d'écrire trop long, d'avoir parfois un vocabulaire plus précis, d'être trop dans la nuance, de ne pas porter de radicalité dans le propos quand je suis pourtant si radical pour réussir à faire aboutir nos revendications... Ce même militant me disait : « mais tu parles au PLP maçonnerie, tu vois bien que t'es déconnecté, tu le saoules... » Quel mépris pour le PLP maçonnerie ! Quel mépris d'ailleurs pour tous les collègues. Je n'ai pas dans ce qui m'a construit, dans ce que je suis ce mépris qui, en définitive, est un mépris de classe, un mépris des gens. C'est totalement déplacé ! Pourquoi je dis cela ? Parce que nous sommes à la charnière d'une époque où la question est de savoir si le corps des PLP va disparaître, de même pour les diplômés nationaux, si l'ambition de l'École en tant qu'ascenseur social est à balayer d'un revers de la main ? C'est cette question qui se pose ! Et cette question est aussi syndicale ! Un syndicat ne doit-il pas d'abord défendre l'emploi et l'emploi (et le métier) de celles et ceux qui font le syndicat ? Pour moi, trois fois OUI ! Les gens ont besoin d'être représentés dans leur quotidien, face à leur employeur mais aussi pour porter les ambitions de leur métier.

Comment interprètes-tu cet essor des collectifs ?

Je considère le mouvement des « Gilets jaunes » comme un mouvement historique dont on n'a pas encore pris la mesure. Ni le gouvernement, pas même les partis politiques et, ne nous en déplaise, pas même les syndicats. J'ai vu des gens se lever pour dire « STOP » et « On existe ! ». On pourrait discuter longtemps de l'organisation du mouvement, de qui les composait, de qui voulait les représenter, des violences... Ce que j'ai vu, c'est de la colère, du soulèvement, de l'organisation, de l'endurance, de la visibilité, de l'intelligence collective, de la peur du déclin, de l'identité et tant d'autres choses. Je parle en tant qu'observateur, si j'ose dire, de tous ces gens. Je vis les mêmes problématiques au milieu de mon village breton éloigné des métropoles mondialisées que j'ai aussi la chance (ou non) de pratiquer. Je n'ai pas été « Gilet jaune ». Je n'avais aucun mépris pour tous ces gens qui se soulevaient et qui, souvent, pour la première fois allaient manifester ensemble : travailleurs qui ont du mal à finir leur fin de mois, relégués,

artisans, petits commerçants, en grande majorité issue de province. Je me suis beaucoup interrogé et j'en ai beaucoup discuté avec eux : pourquoi ne pas avoir utilisé les outils à leur service ? syndicats ? partis politiques ? Leurs réponses étaient souvent cuisantes, il faut savoir l'entendre. Je t'en ai parlé sur le projet de refonte (j'aimerais qu'on parle d'une contre-refonte d'ailleurs) de la représentativité des organisations syndicales lancé dès 2005 par le président Sarkozy, sur ce qui se passe actuellement sur les CAPA-CAPN. Ces projets délitent tout et la défiance est réelle dans tout ce qui est « institué », syndicats compris. Il y a des raisons. Fortes. Pierre Rosanvalon, que j'ai étudié en sociologie, parle de la crise de la représentation depuis très longtemps. Cette crise explique la disparition d'un grand nombre de partis politiques. Elle peut conduire à la disparition d'organisations syndicales, tout s'y prête. Alors, non, les gens ne sont pas endormis et ils l'ont prouvé. À chacun en ce qui le concerne, à nous SNETAA, syndicat de l'enseignement pro, à œuvrer pour faire ce pour quoi les PLP, les CPE, titulaires ou contractuels nous mandatent. Cela, rien que cela mais bien cela ! Je m'y tiens, je nous y astreins. Sans jamais me poser en « celui qui sait » mais en celui qui représente et qui porte ce qu'on décide ensemble de porter comme mandats. Pas les mandats des autres, pas les mandats d'un parti politique, pas les mandats de quelques-uns qui seraient plus éclairés que d'autres, non, les mandats que se donnent les adhérents du SNETAA-FO.

Il n'y a rien à inventer, je crois à la discussion, à la négociation, aux rapports de force, au droit de grève comme ultime outil quand on a tout essayé avant (et pas en grève saute-mouton qui saignent plus encore les travailleurs de ce pays). Je crois en la représentation. Je veux des adhérents fiers d'être au SNETAA car il est une part de ce qu'ils en font, qu'ils s'en servent, qu'il est utile, efficace, dans le respect de ses adhérents.

Et bien sûr que la justice sociale est au cœur de notre action, de l'attente des français. C'est d'ailleurs la priorité de l'attente des français dans un dernier sondage pour l'élection présidentielle !

Alors faisons encore mieux, battons-nous pour eux, avec eux parce que nous sommes

d'eux et, même Petit Poucet comme tu le dis, je promets des miracles. On en fait chaque jour déjà, soyons en fiers !

Un dernier mot sur les prochaines échéances internes du SNETAA qui est dans une période d'élections de ses instances. Tu as toujours eu le souci de renforcer son organisation dans sa structure, son mode de fonctionnement, sa représentativité interne du monde des PLP, son image dans l'opinion publique, tout en permettant de retrouver la sérénité d'une stabilité financière. As-tu de façon générale atteint les objectifs que tu t'étais fixés ? Quelle serait ta plus grande satisfaction ? Une déception avouable peut être ? Quels projets d'avenir souhaites-tu pouvoir poursuivre maintenant afin d'assurer au SNETAA les meilleures chances de répondre aux enjeux futurs de l'enseignement professionnel et des PLP ?

Déjà conclure quand il y a encore tant à dire, à discuter, à débattre...

Se faire élire à la tête d'un syndicat avec une telle histoire, de militants et surtout à l'influence tellement plus large que son secteur, n'est pas une mince affaire. J'avais été préparé pendant de très longues années - celles qu'on croit toujours trop longues quand, pourtant, elles façonnent l'expérience et permettent de se fondre dans l'âme de cette organisation. En cela, Christian Lage a constitué - aujourd'hui encore - un appui, une aide en conseils et surtout en échange. C'est une richesse, une chance pour moi. Je l'en remercie. Lui succéder, c'était poursuivre l'œuvre du SNETAA et lui donner une nouvelle impulsion, remettre cette organisation en ordre de bataille et ouvrir le champ des possibles.

Bien sûr, il était indispensable de rétablir les comptes financiers par des choix clairement exprimés, tranchés par les instances. Sans « l'appareil », point d'organisation sur tout le territoire national. Cet objectif, oui, il a été rempli et ce ne fut pas une mince affaire.

Mon deuxième objectif était de rassembler au-delà de nos différences. Le SNETAA n'est pas un ectoplasme monolithique ; c'est une organisation bien vivante, traversée par les mouvements sociétaux, des tendances qui se recréent d'elles-mêmes malgré leurs suppressions statutaires, des débats, des choix à opérer, des batailles

à construire mais aussi des objectifs à définir. Malgré les hostilités sur certains choix, parfois des attaques personnelles, j'ai toujours voulu maintenir le dialogue sans plier sous les tentatives de rupture. C'est cela aussi l'expérience. Il est dans ma nature de tendre toujours la main mais pas de me laisser arracher le bras. Cela n'a pas été simple quand de mauvaises habitudes se sont installées dans le temps. Il faut savoir corriger ses erreurs et les erreurs de son organisation. Certains prenaient plaisir aux scissions, aux querelles de chapelles, aux ambitions personnelles. L'ambition personnelle n'a pas sa place dans le syndicalisme ! L'ambition doit se porter au service des idées, de projets fédérateurs ! La responsabilité d'une organisation comme la nôtre, premier syndicat du secteur, est de concentrer ses efforts et son énergie sur les vrais débats, maîtriser les dossiers pour défendre au mieux nos mandats et les personnels de terrains que nous représentons, les PLP et les CPE. Je crois, là aussi, que « l'identité SNETAA » a été recouvrée avec une unité forte sans uniformisation ni dogmatisme. Seuls comptent les profs et CPE de l'enseignement professionnel et l'avenir des jeunes que nous avons à former !

Mon troisième objectif était de redonner de la visibilité au SNETAA afin de conforter la place des PLP et des CPE, faire prendre conscience à l'opinion de notre engagement éducatif auprès de 700 000 jeunes chaque année. Sur ces quatre dernières années, les outils à la disposition des adhérents et des militants ont été retravaillés : d'abord l'AP magazine, les affiches, le site internet et ses réseaux sociaux. C'est aussi une question de crédibilité pour décrocher des audiences à tous les niveaux. Le SNETAA n'a jamais autant porté la voix de ses adhérents auprès des ministres en place, des parlementaires, des recteurs. Je m'y suis employé rigoureusement et, oui, nous n'avons jamais été aussi crédibles. La voix du SNETAA devient incontournable lors des consultations, des expertises. Nous menons ainsi nos combats et faisons aboutir nos mandats dans toutes les instances. Cela passait aussi par une couverture médiatique. Elle est là. On a encore des marges de progression. Les prochaines campagnes sont prévues en début d'année 2022. On peut en être fiers ! Objectif atteint.

Tout est maintenant à consolider. Paro-

diant la devise olympique, nous devons faire mieux, plus fort et toujours plus loin dans la représentation de nos collègues. Ce n'est pas le moment de la relâche ou du débat permanent au risque de se perdre. Car ce risque est grand mais je donnerai encore toute mon énergie au SNETAA pour qu'il surmonte tous les obstacles qui se présentent à lui... Il en va de la défense et de la survie du corps des PLP, comme de l'enseignement professionnel initial public et laïque. Ce n'est pas un effet d'annonce. Cette menace vient du choix de tout un système qui englobe les représentants des entreprises, des politiques de tous bords aux idées monolithiques, de croyances assénées à l'opinion depuis des années. Voilà une déception : celle de ne pas avoir réussi à faire comprendre à plus de PLP et de CPE que si on ne fait rien ou qu'on se contente de protester en faible nombre, ils disparaîtront. Depuis un peu plus de dix ans, l'enseignement professionnel a perdu plus de 100 000 lycéens pro. Non pas à cause d'une réforme, ni de l'apprentissage mais bien en raison de la sur-orientation en lycées général et technologique. Si on veut contrer cette baisse effroyable du nombre d'élèves, il faut investir le chantier de l'orientation au collège, promouvoir les réussites de la formation professionnelle en LP et sa capacité d'insertion dans la vie active comme dans les possibilités de poursuite d'études. D'une manière ou d'une autre ! Nous devons être acteurs de notre sauvetage, pour nous, pour l'avenir des jeunes et du pays tout entier. Voilà une belle ambition pour les années à venir. Porter mieux et plus fort le projet que nous bâtissons ensemble. C'est maintenant !

Mais il faut conclure, me dis-tu, alors je vais finir : j'appelle tous les PLP et les CPE à se réunir, à se mobiliser, à nous rejoindre au SNETAA pour porter le projet solide d'un enseignement professionnel initial public et laïque d'avenir. Ils y trouveront toutes leurs places dans nos débats, nos valeurs et rencontreront des hommes et des femmes militants du SNETAA investis dans ce projet commun. L'avenir est avec nous.

Pour que vivent les PLP et CPE !

Avec et par le SNETAA-FO !



QU'A-T-ON FAIT

PENDANT CE MANDAT DE 4 ANS ?
(LISTE NON EXHAUSTIVE*)

GESTION DE COVID-19	2 autotests par semaine et par personnel	
	Demi-jauges en LP	
	Combat contre les flicages pendant « le distanciel »	
AUDIENCES	Ministre	14
	Outre-mer	3
	Secrétaires d'État	5
	Cabinet	30
	DGESCO	17
	DGRH	6
	Députés	26
	Sénateurs	12
	Comité de suivi	8
INSTANCES	CAPN, CSE, CTM, FRANCE COMPÉTENCES, CNAECP, COMITÉ SOCIAL	
ASH	Obtention de l'ISOE professeur principal pour les PLP en 3 ^{ème} SEGPA et EREA	
	Équivalence 2CASH = CAPPEI	
	CAPPEI : VAE et VAEP pour les PLP de SEGPA et EREA	
	Empêchement de la généralisation de la déprofessionnalisation des SEGPA sur le territoire national	
	Maintien des SEGPA et EREA	

*actions non exhaustives, toutes les interventions quotidiennes n'ont pas pu être résumées ici.

DGRH (MUTATIONS)	Entre 35 et 100 révisions de mutations inter tous les ans
	Suivi des PLP 29^{ème} base
	CAPN, BTS et DDFPT
NÉGOCIATION DES GRILLES HORAIRES	Empêchement de la suppression de 1 800 postes de PLP prévue par la transformation de la voie professionnelle
CO-INTERVENTION	2 semaines sans élèves pour coordination
SUPPRESSION DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE CAP OU BEP	Attestation de fin de première (qui n'était pas prévu) : priorité à l'inscription Bac Pro (si abandon, retour à l'école) Avis prépondérant du conseil des professeurs
CO-INTERVENTION TERMINALES BAC PRO	Possibilité d'enseigner Langue Vivante ou Ateliers Philosophie ou certificats sports
BTS	Implantation de 180 BTS en LP avec des PLP
	DGRH : les PLP siègent en CAPN en BTS pour la première fois
ISOE PROFESSEUR PRINCIPAL	L'ISOE part modulable en Lycée Professionnel est la plus élevée (à la différence du Bac Général et Technologique)
	2 professeurs principaux en Terminale en LP (qui n'était prévu qu'en Lycée Général et Technologique)
ÉDUCATION PRIORITAIRE	Combat SEUL et obtention dès le 28 août 2020 d'une IMP par PLP dans tous les Lycées ex-éducation prioritaire (CLAIR, ECLAIR, REP, liquidés par le précédent gouvernement) : pas 1€ de moins pour ces PLP ! (années N-1 et N)



RÉSEAUX SOCIAUX		FACEBOOK	TWITTER	YOUTUBE	E-MAILING
	2021	4 302 visites	16,2K impressions	18,6K de vues	267 campagnes
	2020	3 936 visites	12,1K impressions	11,2K de vues	214 campagnes
	2019	3 198 visites	9,4K impressions	14,9K de vues	181 campagnes
	2018	2 117 visites	7,2K impressions	26,7K de vues	169 campagnes

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES		PSYCHOLOGIE	HANDICAP	MUTATIONS	CPE, DDF, RETRAITES, CONTRACTUELS
	2021	7	8	8	9
	2020	6	7	5	7
	2019	4	7	4	4
	2018	-	6	5	3

PUBLICATIONS		AP MAGAZINE	17 GUIDES STAGIAIRES, TZR, CONTRACTUELS, DDF ET RETRAITES	19 LETTRES CPE, DDF, CPC, CA, CONTRACTUELS ET JOURNAL DES RETRAITÉS
	2021	9		
	2020	6		
	2019	8		
	2018	9		



PRESSE		COMMUNIQUÉS	MARIANNE	VSD	NOUVEL OBS	L'EXPRESS
	2021	8	7	3	4	-
	2020	6	4	1	2	-
	2019	10	-	-	-	-
	2018	15	7	-	-	1

INTERVIEWS MÉDIATISÉS <small>(non exhaustifs)</small>	<p>BFMTV Les phénomènes de violences dans les LP M6 Le 19h45 - les violences dans l'enseignement professionnel Marianne Par Natacha POLONY - comment (vraiment) revaloriser le lycée professionnel ? France TV Info Le 17h-19h - fermeture des LP et covid-19 Podcast FranceTV Info Pascal VIVIER : comment raccrocher les décrocheurs ? Podcast France Info témoignages PLP face à la pandémie BFMTV Pascal VIVIER invité de Jean-Jacques BOURDIN - absentéisme dans les filières pro France Info enseigner pendant en temps de Covid-19 France 5 C dans l'air - chômage, impôts, salaires LCI Conditions de travail - LP Gallieni</p>
---	--

INSTANCES ET ÉVÉNEMENTS	Bureau national	37
	Conseil national	2
	Congrès national	1
	Réunion secrétaires académiques	6
	Réunion retraites	4
	Stage syndical	4
	Commission d'été	4
	Réunion CPC	1
	Réunion ASH	4



**TOUT
METTRE
EN ŒUVRE
POUR
RESTAURER
LA FIERTÉ
ET LA JOIE
D'ÊTRE
PLP !**

Entretien avec Pascal VIVIER,
secrétaire général du SNETAA-FO

Réalisé par Corinne JULIEN
militante, PLP Lettres-Histoire et
secrétaire nationale déléguée
pour la communication et l'organisation

Élu secrétaire général du SNETAA-FO en décembre 2017, Pascal Vivier représente à la fois la voix et la voie du premier syndicat de l'enseignement professionnel. Et ce ne sont pas les motifs d'intervention qui ont manqué de le faire réagir dès le début de sa mandature !

Revenons avec lui sur ces quarante derniers mois traversés par une marée de réformes, de la « transformation de la voie professionnelle » à la « transformation de la fonction publique » en passant par un projet de refonte des régimes des retraites, des pics de violences qui ont meurtri les établissements et choqué l'opinion publique, jusqu'à cette période de crise sanitaire au cœur de laquelle l'École a été centrale avec les conditions d'accueil des élèves et des personnels, le suivi de l'enseignement à distance et les modalités de certification.

Pascal, te voilà depuis plus de trois ans au premier plan de toutes les batailles à la tête du SNETAA. Une période dense en succession d'évènements. Comment te sens-tu aujourd'hui ?

Je suis comme tous nos collègues : fatigués, parfois usés ; la pandémie est un évènement inimaginable. Mais l'énergie est bien là ! Je crois toujours qu'on peut faire changer les choses, ensemble, plus forts. Se battre pour redorer la profession, les conditions d'exercice de notre beau métier. Bien sûr, dénoncer. Mais il est hors de question pour moi de se contenter de dénoncer hors du réel comme une crécelle. On doit faire changer les choses. Par nous-mêmes. Avec nous-mêmes. Mener les batailles pour empêcher mais surtout mener nos batailles pour transformer le réel, le quotidien des PLP !

Je crois aussi que je n'ai jamais autant senti ce qu'était le SNETAA : une organisation de femmes, d'hommes, de militants, une histoire que je porte au-delà de moi. Je lis souvent les AP du SNETAA, à une époque qui semble lointaine et pourtant je suis surpris de voir combien le SNETAA reste le SNETAA. Avec les mêmes valeurs fortes. La laïcité en premier alors qu'elle semble ne plus être comprise ou qu'elle est considérée comme excluant. Un humanisme vrai pour les professeurs qui font ce syndicat sur un secteur très spécifique. PLP, CPE, personnels de l'enseignement professionnel, c'est une vraie spécificité. Je suis convaincu que nous avons une réelle spécialité qu'il faut préserver coûte que coûte. Défendre notre spécificité, c'est défendre notre métier. Il

n'y a pas un métier de professeur. Il y a des métiers de professeurs. Nos pairs ont réussi cela dans le temps : préserver notre spécificité. Je suis dans cette lignée.

L'entrée en matière de ta mandature s'est portée sur un dossier de poids, celui de la « transformation de la voie professionnelle ». Tout d'abord, comment se sont passés les échanges avec le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer ? As-tu remarqué une évolution des rapports entre le SNETAA et le ministre, son équipe, tout au long du traitement du dossier de cette réforme ?

D'abord, je fais la différence entre l'homme et le ministre. Je le connaissais depuis notre première rencontre quand il était recteur en Guyane ; ça me permettait de ne pas m'attacher à ce que d'autres avaient décidé d'en dire ; notre indépendance stricte à l'égard des politiques est assez naturelle, instinctive chez moi. Il faut dire que j'avais suivi le secrétaire général du SNETAA à l'époque du ministre Claude Allègre et ça m'a beaucoup instruit. Sur l'indépendance. Sur le respect de la République. Je travaille sur ou contre les projets, je me bats pour convaincre, faire connaître qui sont les personnels de l'enseignement pro, ce que nous attendons et l'importance de la mission dont la Nation nous mandate. Peu de collègues imaginent que le métier de PLP est si mal connu voire inconnu, y compris au sein de l'Éducation nationale.

Ces réflexes, je crois qu'ils sont une réelle force et j'espère, à mon tour, donner l'envie de porter nos mandats en dehors de toute idéologie partisane. Ça pourrait sembler ronflant mais je crois que c'est un gage pour tous nos adhérents qui sont des citoyens libres ; ils savent s'exprimer politiquement. Leur syndicat, leur SNETAA, ils ne veulent pas qu'il soit une organisation politique.

Alors nos premiers échanges avec le ministre ont été très directs. J'avais lu ses livres, je connaissais son parcours, je connaissais ses qualités et quelques-uns de ses défauts. Très vite, nous sommes entrés dans le vif du sujet pour ce qui deviendra « la transformation de la voie professionnelle ». J'oserais dire que je le connaissais mieux qu'il ne connaissait le SNETAA. L'écoute était là, présente, attentive, sérieuse et — ce qui est plutôt rare chez un ministre — très respectueuse. Il ne se moque pas de ses interlocuteurs.

La première phase s'est ouverte sur l'analyse d'épais rapports tout en assurant un planning de réunions de travail... de folie ! Des heures et des jours de rencontres, de discussions combatives. À se demander s'il n'y avait pas une stratégie d'épuisement. C'était mal nous connaître. Si le ministère voulait nous prendre de vitesse et nous distancier par la masse de travail, il a vu nos capacités à répondre point par point, à tordre le cou aux idées reçues et à tordre un projet initial qui aurait été fatal si le SNETAA n'avait pas fait barrage avec EFFICACITÉ. C'est une de nos forces au SNETAA : pas de bavardages, l'efficacité !

Le SNETAA a occupé pleinement le terrain et le champ des débats, d'âpres négociations. Notre force, c'est le réel. Le terrain. Nos collègues.

Tout cela semble très loin à l'heure de la pandémie mais je n'en reviens encore pas de tout le travail que nous avons abattu, ensemble.

Beaucoup de rapporteurs ont été nommés pour nous entendre. À la remise du rapport de Céline Calvez et Régis Marcon d'un côté, le rapport Brunet qui avait été lancé par Muriel Pénicaut, ministre du Travail, de l'autre, le ton a changé. Il y a eu à ce moment comme une rupture, comme si les discussions avaient été mises en coupe réglées. On a eu l'impression d'avoir été abusés pour en arriver à des annonces déconnectées des discussions initiales. Comme une forme de duplicité qui a nécessité de notre part des réponses en conséquence. Il y a eu des échanges... houleux. Mais on ne s'est pas contenté de dénoncer — ce que nous avons fait —, nous avons redoublé d'énergie, retroussé les manches jusqu'à faire valoir en tout premier lieu l'emploi ! Il s'agissait d'abord de défendre l'emploi c'est-à-dire les postes.

Nous n'avons encore que peu de recul sur la mise en œuvre de cette réforme, qui présentera à l'examen final du bac professionnel son premier contingent en juin 2022, mais quels sont les premiers constats que tu peux établir sur l'exercice des nouveaux enseignements ?

D'abord, pour nous, c'était défendre les postes, l'emploi, j'insiste ! C'est une sacrée bataille que celle de l'emploi. C'est la mère des batailles pour tout syndicat qui représente réellement, majoritairement, les personnels. Nous avons cette responsabilité

et nous l'assumons pleinement.

Ensuite, cette réforme s'appuie sur un postulat, une idée fausse mais portée depuis 40 ans par l'ensemble des politiques, tous partis confondus : le développement de l'apprentissage et sa mise en concurrence « déloyale » avec l'enseignement professionnel initial public et laïque.

L'opposition à l'apprentissage pour nos élèves – j'allais dire en plus « dans l'état » où ils nous arrivent – c'est un leurre et même un poison. L'entreprise n'est pas rédemptrice de l'École, elle ne peut pas faire le travail pour lequel elle n'est pas faite à savoir « enseigner, former, éduquer ». C'est une idée fausse et alors que l'apprentissage pour nos jeunes ne fonctionne pas quand bien même ce type de formation pourrait les faire « rêver » comme leurs familles, les entreprises ne veulent pas ces jeunes-là. Ces jeunes, ces enfants, ont besoin de plus d'école et d'une autre école. Pas moins d'école.

C'est ce que l'on sait faire avec ce que portent les PLP : une pédagogie spécifique qui repose sur la pédagogie de projet, la multivalence des professeurs, la formation aux techniques des métiers et aux gestes professionnels. C'est la spécificité de notre corps d'enseignement sinon il faut passer un autre concours d'enseignement.

Je répète des évidences et je crois que ces vérités répétées commencent à faire leur chemin. Il faut dire que les plans mis en place par Muriel Pénicaud, pour nos jeunes de CAP, de bac pro, ça ne marche pas et cela coûte « *un pognon de dingue* ». Le rapport des inspecteurs des Finances prévoit un déficit de 3,5 milliards d'euros. De cette réforme, nous ne pouvions donc ni la défendre ni nous y associer.

D'abord à cause de son préambule. Je pourrais aussi mettre en avant les secondes à familles des métiers que nous condamnons fermement.

Sur le choix de nouveaux outils pédagogiques, comme la co-intervention ou le chef-d'œuvre, c'est le projet du ministre. Notre projet, c'est maintenir l'emploi, améliorer les conditions de travail des collègues ; c'est apporter des améliorations financières notables.

Ça, c'est notre credo. Cette réforme au forceps, les PLP ont su une nouvelle fois en relever le défi en peu de temps malgré

la tuyauterie d'une administration corrodée. Mais nous avons encore du pain sur la planche...

Peux-tu en dire plus sur le « chef-d'œuvre » ? On se souvient des réactions stupéfaites des collègues lorsque tu nous as annoncés l'arrivée de ce type d'enseignement au Congrès du SNETAA à Ronces-les-Bains en mai 2018.

Pourquoi cette réaction ? Parce que la dénomination de « chef-d'œuvre » renvoie surtout aux réalisations des compagnons du Tour de France, à l'excellence de l'exécution professionnelle. Pour nos élèves, nous avons toutes et tous de l'ambition mais nous les connaissons. D'abord, nous devons leur redonner des bases ! Oui, des bases ! C'est tout l'inverse du populisme, Hannah Arendt le disait dans *La Crise de l'éducation* : « C'est justement pour préserver ce qui est neuf et révolutionnaire dans chaque enfant que l'éducation doit être conservatrice. » L'influence des pédagogies nouvelles, collaboratives, inspirées de Freinet, peut avoir sa place dans l'évolution de nos méthodes d'enseignement en LP. Mais pas comme cela. Pas à marche forcée.

Le chef-d'œuvre est mal né, mal nommé, mal outillé, mal organisé. Je ne désespère pas qu'on puisse le faire évoluer avantageusement. C'est une bataille que nous menons à moins de plier les gaules mais ça, ce n'est pas SNETAA.

À propos d'apprentissage, en parallèle de la « transformation de la voie professionnelle », le ministère du Travail a lancé, la même année, son offensive avec sa loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel ». Un vaste programme de promotion de l'apprentissage a été engagé et les chiffres d'une progression spectaculaire des signatures de contrats ont régulièrement été brandis par les services du ministère. Qu'en est-il dans les faits ? L'apprentissage, solution miracle de la formation professionnelle pour nos jeunes ?

Cette mise en concurrence des deux systèmes de formation, formation initiale sous statut scolaire et apprentissage, est une aberration. Même les patrons ne s'y sont pas laissés prendre au final. L'entreprise sociale et formative, c'est un mythe auquel je n'ai jamais cru. Pour une bonne raison : les PLP connaissent bien les TPE, les PME, les commerçants et artisans, nous savons quels jeunes ils recherchent pour

l'apprentissage.

Le tout apprentissage n'est qu'une illusion. Nous ne sommes pas opposés à l'apprentissage en soi, par dogmatisme, comme ça non ! Si cela fonctionnait pour nos élèves, on saurait le reconnaître. Mais ce n'est pas le cas. Nous voulons faire comprendre que ce n'est pas un système de formation adapté à l'ensemble des jeunes. Le LP accueille tous les jeunes sans distinction, sans tri et il adapte son enseignement selon le profil de l'élève. Les enseignants de LP prennent en compte les capacités scolaires de chacun. Ils font aussi un gros travail sur le « savoir-être » de jeunes très souvent en perte de repères. Cela demande du temps, de la patience... Le LP leur offre une sécurité et un confort d'encadrement dont ils ne peuvent bénéficier nulle part ailleurs. Nous formons le travailleur mais aussi le futur citoyen. Et nous devons avoir les moyens pour cela, d'abord le respect de tous, les dédoublements, des aides de professionnels (éducateurs, psy...) et une vraie reconnaissance financière.

En tant que PLP nous en sommes conscients. Comment rendre « lisible » notre mode de fonctionnement auprès d'un public de jeunes que l'École révolte et qui pensent trouver dans l'apprentissage un « refuge » et un début de rémunération.

C'est pour cela que notre action s'est portée avec énergie sur la possibilité de proposer aux élèves de CAP un parcours de 1 à 3 ans pour prendre en compte les rythmes de chacun. Il pourrait s'étendre dans le même esprit à une progression d'un cursus en bac pro de 3 à 6 ans. La formation sous statut scolaire permet ainsi à ces jeunes d'envisager un accès à une qualification diplômante de façon plus sereine et efficace. Il faut avant tout ouvrir des perspectives d'avenir à ses jeunes. Nous devons rompre avec l'image de l'orientation par l'échec. Nous sommes là pour les accompagner et rendre possible leur futur. Et une fois sur le marché du travail, ils constateront de la différence !

Mais cela passe aussi par une politique d'orientation « honnête » des instances c'est-à-dire qui permette réellement de répondre aux demandes d'inscriptions des élèves de 3e mais aussi de terminale vers une formation en STS.

Cela passe par de nouveaux diplômes. Cela passe par l'écoute réelle des gens de terrain. Cela passe par redonner du sens au collectif.

Le mélange des genres entre ministère du Travail et ministère de l'Éducation a donc atteint ses limites ?

Il n'a rien atteint du tout à part une confusion et une ingérence dans la délivrance des diplômes ! Depuis la publication du rapport Brunet, nous n'avons cessé de dénoncer les attaques non masquées contre les diplômes nationaux par le truchement de validations de « blocs de compétences » qui conduiraient à des titres non reconnus par les conventions collectives et qui mettraient en péril la spécialisation des diplômes.

Toute cette réforme, hormis pour les diplômés de l'enseignement supérieur, est un échec complet. Ce n'est pas faute de l'avoir annoncé. Combien de temps faudra-t-il pour qu'ils s'en rendent compte ?

On parle beaucoup de la formation des élèves, bien entendu, mais qu'en est-il de celle des enseignants et notamment des PLP ?

Elle n'est pas beaucoup plus glorieuse que celle de nos élèves, dans le sens où la formation des PLP doit répondre aux besoins et au fonctionnement des LP, de leur public, et non pas être noyée dans les formations INSPÉ destinées aux collègues certifiés et agrégés. L'entrée dans le métier ne peut pas se faire « hors sol », elle doit pouvoir s'appuyer sur des repères, des méthodes, des approches spécifiques afin de pouvoir bâtir sa propre expérience tout au long de sa carrière. Et associé au manque de formation, on ne doit pas oublier le manque de places aux concours qui oblige aux recrutements massifs de contractuels. Nous avons fait des propositions concrètes mais le ministre qui semblait intéressé ne s'en est pas saisi. Encore un coche loupé !

Surtout que le statut des PLP est toujours la cible d'attaque de la part de la Cour des Comptes qui voudrait le voir disparaître au profit d'un unique corps d'enseignants.

La Cour des Comptes revient régulièrement sur la mise en place d'un « lycée général inclusif », un « lycée unique » qui proposerait les différentes voies de formation. Si les corps des PLP et des certifiés fusionnaient, cela conduirait à l'annualisation du temps de travail. Nos réponses sont immédiates et sans appel à ce genre d'attaques qui confond allègrement « égalité et égalitarisme » et qui dénote une méconnaissance de la voie professionnelle. **C'est NON !** On nous

ressert les mêmes recettes alors que nous avons besoin de nous projeter vers l'avenir en mettant en avant notre savoir-faire, nos compétences de terrain, et en poursuivant notre travail de réflexion sur les adaptations de notre métier selon notre public et les enjeux professionnels auxquels nous devons préparer au mieux nos élèves.

Nous avons, nous aussi, un travail à faire auprès de nos collègues PLP qui oublient ou feignent d'oublier nos spécificités. Là aussi, on est PLP, pas certifié et cela a du sens.

Certaines avancées sur la reconnaissance du travail des PLP ont tout de même vu le jour ?

Nous avons réussi à obtenir l'attribution de la part modulable de l'ISOE pour les PLP exerçant les fonctions de professeur principal en 3e SEGPA. Les PLP, en poste dans un établissement de type EREA ou une section SEGPA ou ULIS, peuvent désormais obtenir le CAPPEI de la même manière que leurs collègues du 1er degré, par examen ou VAE. Et les titulaires du 2CA-SH ont dorénavant le CAPPEI. C'est une énorme victoire du seul SNETAA. Voilà encore l'efficacité du syndicat.

Il reste encore des obstacles à franchir comme les affectations de PLP en STS alors que beaucoup de postes ne sont pas pourvus et doivent être occupés par des contractuels.

Les conditions de travail des enseignants ont marqué l'actualité à de nombreuses reprises. 2018 et 2019 ont été émaillées par une escalade de la violence : intrusions dans des établissements, actes d'incivilité, d'agressions, attentats... Une véritable loi des séries de Toulouse à Conflans-Ste-Honorine, en passant par Champigny, Villeneuve-sur-Lot, Stains, Besançon, Créteil... Aucune académie n'est épargnée. Le SNETAA avait publié une lettre ouverte au ministre en février 2018 « Nous pouvons tous basculer en Gallieni ». Un appel à la prise de conscience de l'institution mais surtout une grosse secousse dans la société avec l'effroyable assassinat de Samuel Paty. Où en sommes-nous actuellement ?

Ces déchaînements de violence ont montré à quel point notre École a trop longtemps souffert d'un manque de considération mais aussi peut-être a-t-on laissé pénétrer des idéologies néfastes. La politique du silence, du camouflage a volé en éclats. Nos éta-

blissements ont besoin de plus d'adultes, d'encadrants, de profs... Mais commençons déjà avec ce que l'on a et recouvrons l'autorité des professeurs ! On doit tous se mobiliser pour réapprendre à nos jeunes le respect de l'autre, la solidarité, le débat, la tolérance, la laïcité. Sans aucune compromission. Sans baisser les bras et sans baisser la tête. Bien sûr les enseignants ne peuvent pas porter à eux seuls le retour à la sanctuarisation de l'école et de ses personnels ; ils se sentent à raison trop souvent isolés. C'est pourquoi le SNETAA avait mis en place une équipe d'aide aux professeurs dans leurs démarches dès 2015 ainsi qu'une permanence d'urgence psychologique depuis 2016. Le SNETAA, c'est aussi l'outil concret d'aide à ses adhérents.

Nous devons faire imposer un principe simple : la parole du professeur prime sur toute autre ! J'étais aux obsèques de Samuel Paty, les tripes serrées. Comment en sommes-nous arrivés là ? L'École doit redevenir un sanctuaire, un lieu de transmission des savoirs, un lieu de formation du travailleur et du citoyen. Un lieu à l'écart des tiraillements de la société. Vite !

En 2020, l'École est aussi touchée par la pandémie mondiale de la Covid-19. Une telle crise sanitaire n'aurait jamais été envisagée au-delà d'un film de SF. Elle a bouleversé le quotidien personnel et professionnel des PLP. Elle a aussi déstabilisé l'EN. On nous vantait les mérites du tout numérique comme la pratique pédagogique de l'École de demain. Or les structures et les besoins de présence humaine ont montré leurs limites.

Les PLP ont su vite réagir et faire preuve d'ingéniosité pour maintenir le lien avec leurs élèves y compris dans les enseignements professionnels. Mais le travail à distance n'est pas simple. Il faut le matériel, les connexions, les compétences d'utilisation des deux côtés de l'écran. On savait déjà que tout travail sur support numérique était chronophage.

Ce déploiement d'énergie est usant à la longue et les élèves donnent des signes de lassitude face à ce type d'échange pédagogique. Les élèves ont répondu présent à la rentrée de septembre et, malgré des protocoles contraignants, les chiffres de décrochage de cette année scolaire 2020-2021 s'annoncent moins importants que lors des années précédentes. C'est une surprise à laquelle personne ne s'attendait. Nous devons continuer d'être attentifs et veiller à renforcer l'encadrement de leur

orientation. Nous devons également être accompagnés, formés.

L'image des syndicats ne cesse d'être écornée dans la société. Et pourtant, l'action syndicale reste un point de repère des salariés pour alerter, dénoncer et faire respecter les droits de chacun et améliorer les conditions de travail. Pourquoi une telle contradiction ? Comment retrouver l'adhésion des salariés ?

Ces derniers mois, le SNETAA a syndiqué des centaines de nouveaux adhérents, c'est que notre syndicat est porteur de la vraie voix des PLP, des CPE, des professeurs contractuels et plus largement des personnels de l'enseignement professionnel. Le syndicat ne doit pas être une coquille vide à l'instar de certains groupes politiques, qui revendique « vainement » en radicalisant son discours pour plaire... à des minorités.

Le SNETAA est un syndicat majoritaire, il n'a pas à faire de la retape. Le syndicat, c'est l'outil au service des personnels ; nous avons comme devoir d'être au contact des collègues, sur le terrain et de porter leur voix, pas celle d'un appareil qui tourne sur lui-même. Le syndicalisme en France doit se réformer et balayer devant sa porte, oui.

Le SNETAA, chaque jour, est au plus près des préoccupations des collègues car nous sommes celles et ceux qui faisons ce syndicat. Notre discours a toujours été clair sans promesse inconsidérée ; je laisse le verbe haut, vindicatif ou guerrier à celles et ceux qui ne représentent au final plus qu'eux-mêmes. La crise de la représentation chèrement traitée par Rosanvallon pèse aussi sur les syndicats en France.

Au SNETAA, notre mission est de peser pour aboutir à un meilleur avenir des PLP... C'est un sacré enjeu !

Quels sont les combats à venir pour le SNETAA ? Quelles sont les priorités dans les prochains mois ?

Les combats sont tellement nombreux et imbriqués les uns aux autres. Travailler ardemment pour peser pour la prochaine rentrée scolaire avec d'autres perspectives.

C'est faire appliquer sur le terrain les textes que nous avons réussi à faire naître. Il y a trop de résistance dans les établissements où on observe de plus en plus une autonomie du chef d'établissement qui aménage

les décrets dans une cuisine interne pas toujours impartiale et pas toujours dénuée d'intérêts particuliers.

C'est vrai pour faire appliquer les grilles horaires : quand je vois que, dans certains établissements, les heures AP ne sont pas respectées pour la co-intervention ou le chef-d'œuvre, que la répartition se fait en catimini pour satisfaire quelques-uns contre le plus grand nombre. Les batailles dans les établissements sont devenues un enjeu incontournable. Le SNETAA doit mieux former ses militants (S1), représentants dans les établissements. Techniquement, tout est devenu très pointu : calcul des DGH, positionnement sur les TRMD, textes à connaître pour ne pas se faire enfumer par d'autres qui n'ont que seuls intérêts de tout casser et en premier lieu le moral des collègues. Il y a un travail de sape qui démoralise tout le monde.

Nous devons travailler à redonner de la fierté aux PLP et CPE qui forment le SNETAA, de la force pour mener les négociations dans les LP, SEP, SEGPA et EREA. Il y a à faire comprendre que les slogans simplistes empêchent toutes les bonnes négociations sur le terrain. D'abord qu'il ne va pas de soi qu'un texte, quand bien même c'est un décret, est appliqué. Il faut se battre pour l'obtenir et il faut se battre sur le terrain pour le faire appliquer.

Quand je vois, dans les EPLE, que certains tentent encore de pondérer les HSA, d'annualiser les emplois du temps parce que les élèves sont en PFMP, je me rends compte combien il faut se battre pour faire appliquer les textes, c'est-à-dire la loi. Celles et ceux qui nous poussent à judiciariser (« si cela ne vous convient pas, allez au tribunal administratif »), leur responsabilité personnelle doit dorénavant être engagée quand il est évident qu'il y a entrave à l'activité syndicale et surtout entrave systématique à appliquer les lois.

C'est un jeu dangereux mais ceux qui s'y

adonnent seront rudement rappelés à l'ordre par la justice. *Dura lex, sed lex !*

Et puis au-delà de nos corps de PLP, de CPE, nous devons peser pour permettre la titularisation des milliers de nos collègues contractuels. Nous devons empêcher la dégradation de nos retraites à venir. Nous battre pour garantir un statut de la fonction publique solide et éloigner la précarité qui pointe son nez. Et puis, une bataille qui me tient à cœur : faire reconnaître financièrement la spécialité des PLP, la spécificité de tous les personnels qui interviennent dans nos établissements.

Le SNETAA, c'est le syndicat du bas de la fiche de paie : nous devons intensifier ce combat et le mener à bien !

Et puis... il y a tant à dire. Il faudrait un autre entretien (sourires). Je me rends compte que je n'ai pas parlé de la sécurité sociale, de la mobilisation historique des gilets jaunes, des perspectives de carrière, de comment changer la culture commune en intégrant l'enseignement professionnel au collège pour tous les jeunes, comment améliorer les carrières des collègues, et tant et tant....

Alors je te propose de revenir pour la suite de cet entretien ! Je te remercie pour ce temps à regarder dans le rétroviseur quand tout nous pousse à nous projeter sans faire d'arrêts.

Nous y reviendrons et, pour l'heure, continuons à nous battre ensemble, solidairement, pour un meilleur avenir !



RAPPORT FINANCIER NATIONAL : DES COMPTES RÉTABLIS !

A chaque conseil national élargi, nous avons présenté les rapports de trésorerie, conformément à la loi et aux statuts. Nous devons rendre compte de la situation et de l'activité de notre syndicat durant les exercices clos au 31 août des années scolaires précédentes. Chacun de ces comptes annuels a été approuvé à l'unanimité lors de leur présentation.

Comme nous l'impose la loi, chaque bilan comptable, élaboré par le cabinet ORCOM Paris, a été validé par M. Macherez, Commissaire aux Comptes, du cabinet ANM AUDIT.

Tous les 4 ans, chaque congrès académique doit voter l'approbation des comptes concernant le mandat écoulé. Comme les trois premières années ont déjà été approuvées, nous ne détaillerons ici que les comptes 2020/2021.

BILAN DE L'EXERCICE 2020/2021

Au cours de l'année scolaire, la situation sanitaire nous a contraint à annuler de nombreux déplacements et réunions que ce soit au niveau national ou au niveau académique. Elle nous a également amené des frais supplémentaires afin de respecter les règles sanitaires notamment lors du CNE d'Agde.

Lors de cet exercice, nous avons apuré toutes les dettes que nous avons aussi bien auprès de nos fournisseurs de machines que de la fédération.

Pour la BNP Paribas, avec qui nous étions en litige, nous avons signé un protocole d'accord le 20 novembre 2020 portant sur une somme de 167 000 €.

Concernant la fédération FNEC-FP-FO, nous avons apuré une dette de 93 664,86 € pour le matériel FNEC 2019, une autre de 14 791,51 € pour celui de 2018 et une dernière de 37 677,68 € pour un reliquat

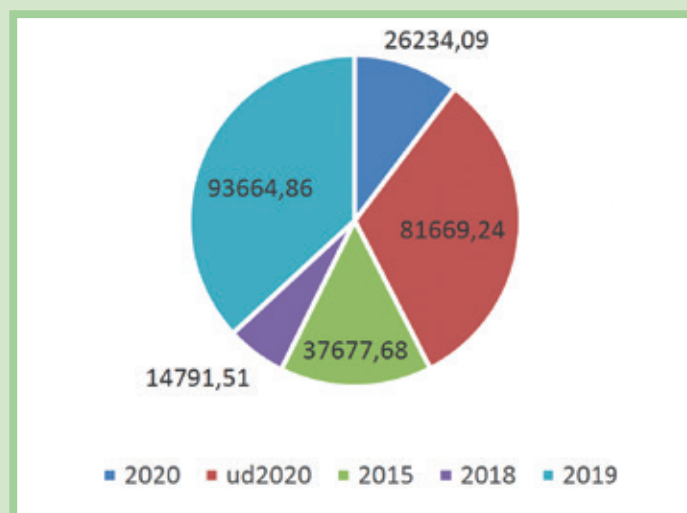
de 2015.

Nous avons, au cours de cet exercice, versé aux UD FO la somme de 81 669,24 € entre mai et juillet et avons commencé à régler le matériel 2020 à la FNEC-FP-FO pour un total de 131 195,33 € en cinq versements à partir du mois d'août soit 26 234,09 € sur 4 mois et 26 258,97 € pour le dernier. Le matériel 2020 nous a coûté au total 212 864,57 € ce qui représente 14,5 % de notre produit de fonctionnement pour une moyenne de cinq timbres par carte. Nous continuons notre intégration progressive à notre confédération en augmentant régulièrement le nombre de timbres par carte.

Nous avons également vendu notre siège situé rue d'Aumale dans le IX^e arrondissement de Paris pour 2 450 000 €. De cette somme, il faut déduire le remboursement du

prêt immobilier contracté auprès de notre banque, plus les divers frais d'agence et de notaires s'élevant à un montant de 329 330 €. Dans le même temps nous avons acheté des locaux à Saint-Cloud (92) pour un montant de 780 000 €. Compte tenu des acomptes versés pour travaux s'élevant à 264 188 €, cela entraîne une nouvelle immobilisation corporelle de 1 072 451 € sur cet exercice. Celle-ci devrait augmenter sensiblement avec la fin des travaux d'aménagement.

RÉPARTITION DES 254 037,38€ PAYÉS À FO EN 2020/2021



PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement sont les ressources du syndicat donc les adhésions.

Le SNETAA-FO ne peut compter que sur ces adhérents pour assurer ses revenus.

Sans adhérent, notre syndicat ne peut vivre et porter nos valeurs et nos mandats.

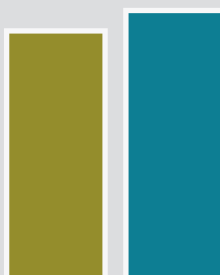
Cette année ces ressources s'élèvent à 1 465 633€ et sont en hausse de 2,37 %.

2019/2020 1 431 733 €

2020/2021 1 465 633 €

➔ 33 900 € +2,37 %

1 431 733 € 1 465 633 €



2019/2020 2020/2021

CHARGES EXTERNES

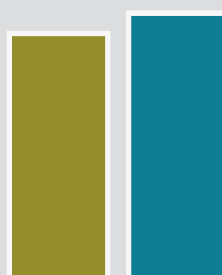
Ces charges comprennent les frais d'imprimerie, de location, d'entretien, de maintenance, d'assurances, d'honoraires, de déplacements, de congrès, de frais postaux, télécom, EDF et bancaires. L'augmentation de cette année intervient après une baisse de 31,9 % l'année précédente. L'essentiel de l'augmentation est dû aux frais du CNE qui n'avait pas eu lieu en 2020, à la hausse des frais de location suite à nos changements de locaux et à un transfert de charge salariale vers un intervenant extérieur. La reprise des déplacements, des réunions et le futur congrès devraient entraîner une hausse de ce chapitre pour le prochain exercice que nous devons anticiper.

2019/2020 480 534 €

2020/2021 570 217 €

➔ 89 683 € +18,66 %

480 534 € 570 217 €



2019/2020 2020/2021

CHARGES DE PERSONNEL

Le SNETAA-FO fonctionne avec des salariés à la communication, à l'accueil plus fichier, au secrétariat de direction et au ménage. Sans eux le fonctionnement de notre syndicat serait compliqué et en tant qu'employeur nous devons de préserver leur emploi et leur fournir des conditions de travail décentes. Ces charges constituent une partie difficilement compressible de nos dépenses.

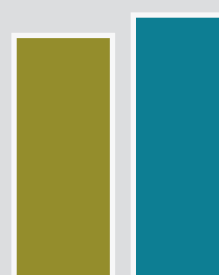
Les charges de personnel sont restées stables sur cet exercice. Les rémunérations brutes représentent 71,3 % des charges du personnel. L'URSSAF quant à elle représente 18 % des charges salariales.

2019/2020 275 297 €

2020/2021 277 771 €

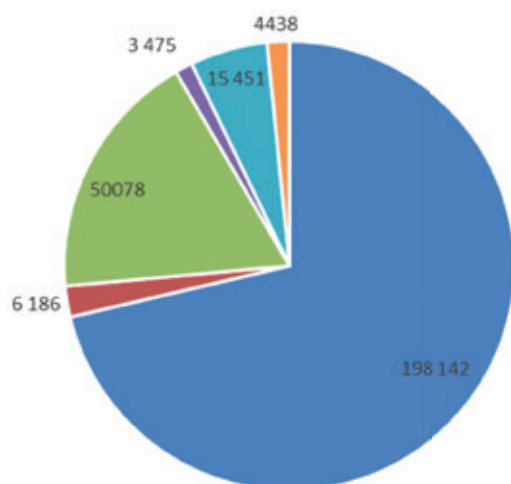
➔ 2 474 € +0,9 %

275 297 € 277 771 €



2019/2020 2020/2021

STRUCTURES DES CHARGES DE PERSONNEL



- Rémunérations brutes
- Indemnités
- URSSAF et charges sociales
- Mutuelle
- Retraite
- Tickets restaurant / médecine

BILAN DE L'EXERCICE 2020/2021

Le résultat de l'exercice 2020/2021 est de 545 071 €, soit une hausse de 278 237 € par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat de cette année se décompose selon le tableau ci-dessous :

PRODUIT DE FONCTIONNEMENT	1 465 633 €	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 465 633 €		
CHARGES EXTERNES	-570 217 €			RÉSULTAT D'EXPLOITATION	205 753 €
IMPÔTS ET TAXES	-38 861 €				
SALAIRES	-204 329 €	CHARGES D'EXPLOITATION	-1 259 880 €		
CHARGES SOCIALES	-73 442 €				
AMORTISSEMENTS	-107 468 €			CHARGES DES ACADÉMIES ⁽³⁾	-104 857 €
CHARGES FO, FGF I.E	-265 563 €			RÉSULTATS FINANCIERS ET IMPÔTS ⁽⁴⁾	-2 743 €
				RÉSULTAT DE L'EXERCICE	545 071 €
OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES EXCEPTIONNELLES	2 450 000 €				
REPRISE DE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	211 639 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS ⁽¹⁾	2 661 639 €		
				RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	446 918 €
CHARGES DE GESTION EXCEPTIONNELLES	-171 488 €	CHARGES EXCEPTIONNELLES ⁽²⁾	-2 214 721 €		
CHARGES IMMOBILIÈRES EXCEPTIONNELLES	-2 043 233 €				

⁽¹⁾ Les produits exceptionnels sont relatifs à la vente du notre siège rue d'Aumale (Paris IX) et aux reprises de provisions.

⁽²⁾ Les charges exceptionnelles correspondent à toutes les charges et reprises d'amortissement liées à la vente du siège ainsi que des transferts de TVA liés à une modification des règles comptables.

⁽³⁾ Les charges des académies sont les dépenses effectuées sur chaque compte académique. Le SNETAA-FO étant une seule entité bancaire elles sont donc comptabilisées dans le bilan national.

⁽⁴⁾ Les résultats financiers représentent les intérêts des emprunts en cours et des placements, ainsi que l'impôt sur les sociétés.

Au cours de ces quatre années scolaires écoulées, la volonté de Pascal Vivier, secrétaire général, et des deux trésoriers nationaux qui se sont succédés, Thierry Henique et Patrice Meric, a été de gérer efficacement les fonds du syndicat tout en maintenant notre activité et en confortant les comptes académiques afin de favoriser les actions au plus près des adhérents. Ainsi le total des soldes académiques est passé de 184 063 € au 31 août 2018 à 264 197 € au 31 août 2021.

Les résultats de l'exercice comptable sont passés en 4 ans d'un déficit de 58 408 € à un excédent de 545 071 €.

À la fin de ce mandat, on peut affirmer que le syndicat est en meilleure santé financière grâce aux orientations budgétaires décidées par le secrétariat national, qu'à son début.

Suite à cette présentation, nous proposons à chaque congrès académique d'approuver les comptes annuels faisant apparaître un excédent de 545 071 €.

Le bilan comptable et ses annexes seront à disposition des participants au congrès de Ronce-les-Bains.

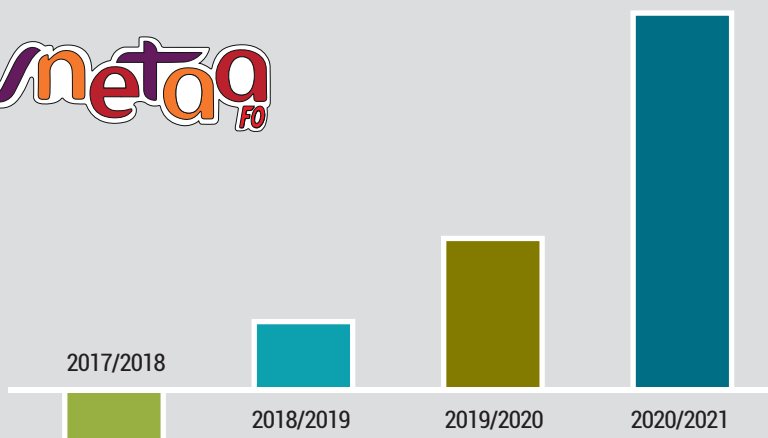
RÉSULTATS DES EXERCICES COMPTABLES DU MANDAT

2017/2018 -58 408 €

2018/2019 84 958 €

2019/2020 266 834 €

2020/2021 545 071 €



ADHÉSION 2021-2022

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

 PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2021/2022

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
 Nom d'Établissement :
 Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

TOTAL : €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

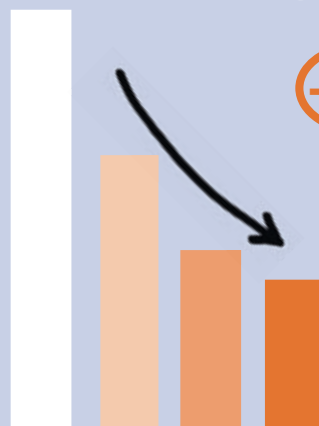
Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE
 ADHÉSION DE

127 €

**snetaa
 FO**

**-66%
 DE DÉDUCTION
 FISCALE**



COÛT RÉEL

43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
2	175 €	265 €	308 €	moins de 450	81 €
3	181 €	276 €	320 €	de 450 à 500	111 €
4	200 €	297 €	336 €	de 500 à 700	137 €
5	208 €	314 €		au delà de 700	160 €
6	214 €	326 €		Cotisations Uniques	
7	225 €	332 €		Sans solde	29€
8	236 €		HE-A 1 : 354 €	AED/EAP/AESH	49€
9	250 €		HE-A 2 : 370 €	Stagiaires	99€
10	269 €		HE-A 3 : 389 €	Retraités titulaires	135€
11	285 €			Retraités contractuels	49€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

**LIRE L'AP MAGAZINE,
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !**